



COMMUNIQUE DE PRESSE

Stratégie de vaccination contre la Covid-19 en Wallonie : déploiement et organisation des différentes phases

Ce début d'année est à marquer d'une pierre blanche. La vaccination, antidote principal pour retrouver nos libertés et éradiquer la pandémie de Covid-19, a en effet démarré en Belgique et en Europe. La campagne de vaccination a bien démarré en Wallonie.

Pour organiser cette vaccination à grande échelle, une logistique spécifique et inédite est et devra être mise en place. Le Ministre-Président wallon, Elio Di Rupo, la Vice-Présidente et Ministre de la Santé, Christine Morreale et le Délégué-général wallon Covid-19, Yvon Englert ont présenté ce jeudi la stratégie de vaccination wallonne Covid-19 dont voici les principaux éléments :

Au regard des publics prioritaires définis dans la stratégie nationale de vaccination et sous réserve des dates d'arrivée des vaccins autorisés par l'Europe et des quantités livrées, le plan de la vaccination contre la Covid-19 en Wallonie se dessine en deux étapes :

La première, actuellement en cours de déploiement, voit l'organisation de la vaccination aller vers les publics à vacciner dans leur lieu de vie ou de travail (maisons de repos, institutions collectives de soins, hôpitaux).

La seconde, qui devrait déjà voir le jour pour partie début février, verra les publics se déplacer vers des structures de vaccination. Cette étape démarrera lors de la vaccination du personnel d'aide et de soin de première ligne et s'amplifiera progressivement.

STRATEGIE ET RESUME DES DIFFERENTES ETAPES

Le personnel et les résidents des maisons de repos (1A1)

La vaccination est en cours depuis le 5 janvier et s'amplifie actuellement. Tous les résidents et environ un tiers du personnel qui le souhaitent recevront la première dose des vaccins Pfizer d'ici le 22 janvier. La vaccination de la totalité du personnel et des résidents qui le désirent (environ 100.000 personnes), menée au sein des établissements avec l'appui de la médecine du travail et des équipes médicales, sera terminée pour fin février.

Le personnel hospitalier (1A3)

La Wallonie va pouvoir démarrer plus tôt les différentes phases de vaccinations dont celle du personnel hospitalier exposé, et ce grâce aux annonces de ces derniers jours (autorisation du vaccin Moderna, utilisation d'une 6^{ème} dose dans les fioles Pfizer et achat complémentaire de doses à Pfizer). Cette phase hospitalière commencera, **dès lundi prochain, soit le 18 janvier**. Elle démarrera quasi un mois et demi plus tôt que le calendrier initialement prévu.

Cette seconde phase de la campagne de vaccination débutera dans les 19 hubs hospitaliers de Wallonie avec les vaccins Pfizer. Une « expérience pilote » sera également menée dans un premier hôpital non hub lundi, il s'agit de celui de Tivoli situé à La Louvière, pour le vaccin de Moderna. Deux autres hôpitaux seront également vaccinés en Moderna la semaine prochaine : l'hôpital du Bois de l'Abbaye à Seraing et la clinique André Renard à Herstal.



Le 25 janvier, le reste des hôpitaux non-hub démarrera la vaccination de son personnel exposé avec des vaccins Pfizer et Moderna. Au total, la vaccination de la phase hospitalière concernera environ 82.000 travailleur.euse.s et 38 hôpitaux situés sur 100 sites en Wallonie.

Au niveau de l'organisation, les hôpitaux vaccineront eux-mêmes leur personnel.

Les résidents et le personnel des institutions collectives de soins (1A2)

Le 25 janvier, la vaccination des résidents et du personnel démarrera dans les structures d'hébergement pour personnes en situation de handicap. Ici encore, nous gagnons plus d'un mois par rapport au calendrier initialement prévu.

La méthode de vaccination sera identique à celle pratiquée dans les maisons de repos, à savoir, un tandem de vaccinateur médecine du travail et équipes médicales des établissements, vaccinera le personnel et les bénéficiaires qui le désirent.

Dans la foulée, les hébergements de santé mentale (dont les hôpitaux psychiatriques), les centres de convalescence et les centres de jour seront également vaccinés.

Au total, cette phase devrait concerner approximativement 50.000 personnes.

Le personnel d'aide et de soins de santé de 1^{ère} ligne (1A4)

Pour les professionnels d'aide et de soin de la 1^{ère} ligne (médecins généralistes, infirmier.es, pharmacien.nes, aides-soignant.es et familiales, kinés, dentistes, etc.), qui représentent environ 112.000 personnes en Wallonie, la vaccination démarrera début février.

Dans cette phase, la campagne de vaccination se fera dans des centres et antennes spécifiques. 32 sites de vaccination seront accessibles, sur tout le territoire wallon, pour ce public :

- 19 hubs hospitaliers wallons (équipé de frigo spécifique) avec vaccin Pfizer ;
- 11 hôpitaux non-hubs avec vaccin Moderna ;
- 2 centres majeurs de vaccination (Bierset et Ronquières, les actuels villages testing de Wallonie qui seront reconvertis en centres de testing et de vaccination) qui utiliseront les vaccins Pfizer.

Lors de cette étape, les personnes seront invitées à aller se faire vacciner via une convocation. Les modalités sont, à ce stade, en cours d'examen au niveau interfédéral et au sein des taskforces spécifiques liées au développement de logiciels de rendez-vous et d'encodage.

Les vaccinateurs (médecins et infirmiers) seront :

- pour les hôpitaux : du personnel hospitalier sur place ;
- pour les deux centres majeurs, du corps médical de la Croix-Rouge, actuellement présent et actif sur les deux sites des villages testing

Les 32 sites identifiés sont aisément accessibles, en transport en commun, proches des axes routiers et autoroutiers et disposant de places de stationnement. Ils sont répartis sur l'ensemble du territoire wallon.

Les personnes de 65 ans et plus, les personnes de 45 ans à risque, les fonctions essentielles (1B) et le reste de la population concernée (2)



Cette seconde phase commencera courant mars avec les publics de 65 ans et plus, les plus de 45 ans (jusqu'à 65 ans) qui souffrent de maladies chroniques ou à risque au niveau santé ainsi que certaines fonctions dites « essentielles » socialement ou économiquement qui restent encore à déterminer sur proposition de la taskforce vaccination. On estime le nombre de personnes concernées à environ 1 million de personnes en Wallonie. Elle continuera ensuite, en principe, dès le mois de mai avec le reste de la population wallonne (environ 1,5 million de personnes) qui sera également phasée afin de garantir une fluidité, une sécurité mais également un suivi continu et permanent de la vaccination.

Lors ces phases 1B et 2, **54 sites de vaccination** seront déployés en Wallonie, dont :

- 9 centres majeurs
- 24 centres de proximité
- 21 localisations desservies par des antennes mobiles (bus).

Les vaccinations seront menées par du personnel médical et infirmier mobilisé pour l'occasion, bénéficiant au besoin de ressources support et avec le soutien le cas échéant de la médecine générale (et des maisons médicales) et des personnels infirmiers de première ligne.

Les citoyens recevront une convocation et une procédure de rendez-vous dans un centre de vaccination à proximité de leur domicile, rendez-vous qu'ils devront confirmer et éventuellement pourront modifier. L'accès aux centres de vaccination se fera exclusivement sur rendez-vous.

CONTACTS PRESSE :

Sylvain Jonckheere | Porte-parole d'Elio DI RUPO

0495/74.97.40 – sylvain.jonckheere@gov.wallonie.be

Stéphanie Wilmet | Porte-parole de Christie MORREALE

0479/44.25.36 – stephanie.wilmet@gov.wallonie.be

Valérie Sohie | Porte-parole d'Yvon ENGLERT

0489/56.77.65 – valerie.sohie@gov.wallonie.be